



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du quatre juillet deux mille vingt avec affichage à la porte de la Mairie et de la salle du Belvédère*, s'est réuni à la salle du Belvédère sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres :

- En exercice : 23
- Présents : 19
- Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	GOUDAL Patrice	P
DESLOGES Jean	P	MALLE Thierry	P
MONTEBAULT Mélanie	P	LECÈNE Yoann	P
HAMEL Constant	P	LERAY Christine	R
LEMONNIER Tiphaine	P	BOIROUX Céline	R
PETIT Jean-Marc	P	LAIZÉ Maud	R
SALIOT Véronique	P	PIGEON Alison	P
POMMEREUL Edith	P	JÉGAT Francis	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
DUBOIS Catherine	P	COCHET Laëtitia	P
PORCHER Patrice	R	FOUQUET Gaëtan	P
VALLÉE Pascal	P		P

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration
LAIZÉ Maud	VALLÉE Pascal	Ensemble de la séance
LERAY Christine	POMMEREUL Edith	Ensemble de la séance
BOIROUX Céline	de GOUVION SAINT CYR Aymar	Ensemble de la séance
PORCHER Patrice	DESLOGES Jean	Ensemble de la séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Constant Hamel a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **1) Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

Le conseil municipal s'est réuni à la salle du Belvédère le 10 juillet 2020 à 20h00 heures

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. : Edith Pommereul, Jean Desloges, Lemonnier Tiphaine, Alison Pigeon

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Une liste unique est présentée. Elle est composée des candidats suivants :

GOUDAL Patrice, MONTEBAULT Mélanie, MALLE Thierry, LEMONNIER Tiphaine, VALLÉE Pascal, COCHET Laëtitia, DESLOGES Jean, POMMEREUL Edith, HAMEL Constant, DUBOIS Catherine, PETIT Jean-Marc

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux concernés : 23

Nombre de délégués à désigner : 7

Nombre de listes déposées : 1

- nombre de bulletins : 23

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- Liste unique : 23 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste unique : 7 sièges

Délégués élus représentant la commune des Portes du Coglais : GOUDAL Patrice, MONTEMBAULT Mélanie, MALLE Thierry, LEMONNIER Tiphaine, VALLÉE Pascal, COCHET Laëtitia, DESLOGES Jean

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers municipaux concernés : 23

Nombre de suppléants à désigner : 4

Nombre de listes déposées : 1

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

Ont obtenu :

- Liste unique : 23 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste unique : 4 sièges

Suppléants élus représentant la commune des Portes du Coglais : POMMEREUL Edith, HAMEL Constant, DUBOIS Catherine, PETIT Jean-Marc

- ***Convention avec Couesnon Marches de Bretagne pour location restaurant Montours***

Sujet retiré de l'ordre du jour en début de séance : attente d'une nouvelle proposition de Couesnon Marches de Bretagne.

- **2) Avenants Maitrise d'œuvre réhabilitation de l'église de Montours**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 19.01.05 du 31 janvier 2019 portant sur la nécessité de réhabiliter l'église de Montours et la délibération 19.12.126 du 19 décembre 2019 retenant la proposition du cabinet Forest-Bebarre suite à la consultation de maitrise d'œuvre (montant 50 700,00€ HT).

Il indique que les travaux de maitrise d'œuvre nécessitent deux missions complémentaires qui n'avaient pas été prévues dans le cahier des charges de la consultation :

- Des relevés complémentaires portant sur un relevé scanner de l'ensemble de la structure pour un montant de 3000,00€ HT.

- Une mission EXE partiel portant sur la détermination précise des quantitatifs (volumes, mètres, surface), mission indispensable à la consultation travaux et au suivi de chantier, pour un montant de 3000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant pour intégrer ces avenants au marché.

Les membres du conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décident de prendre un avenant pour intégrer une mission complémentaire de relevés et une mission d'EXE partiel au marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église de Montours.**

- 3) Devis Véolia pour changement de la télégestion postes de relèvement

Monsieur le Maire indique que la société Véolia, prestataire de service de la commune pour les postes de relèvement d'eau usée, nous informe qu'il est nécessaire de faire évoluer technologiquement les dispositifs de télégestion (téléphonie) des postes de relèvement de Coglès et de La Selle en Coglès.

Il présente deux devis :

- Le premier pour le poste situé à l'entrée du bourg de La Selle nécessite un remplacement complet de l'appareil de télégestion pour un montant de 2903,00 € HT.
- Le deuxième pour le poste de Coglès nécessite simplement une évolution technologique pour un montant de 543,00 € HT.

Les membres du conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Acceptent les devis de la société Véolia pour la mise à jour technologique des dispositifs de télégestion des postes de relèvement de Coglès et La Selle en Coglès pour des montants de 2903,00 € HT et 543,00 € HT.**

- 4) Convention avec la Région Bretagne pour les transports scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande de la Région Bretagne concernant la reconduction de la convention de délégation de compétence pour l'organisation du service régulier public routier (à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements d'enseignement).

Les membres du conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Acceptent la reconduction de la convention avec la Région Bretagne pour la délégation de la compétence « service régulier public routier ».**